

# TARIFS 2018

## (hors taxes)

### Participation aux frais de gestion

C'est un tarif forfaitaire correspondant aux frais de gestion administrative et de fonctionnement, il est facturé en fonction de l'effectif déclaré :

- ✓ 1 à 5 salariés : 20,04 €
- ✓ 6 à 10 salariés : 28,46 €
- ✓ 11 à 20 salariés : 39,00 €
- ✓ 21 à 30 salariés : 50,62 €
- ✓ 31 à 50 salariés : 63,23 €
- ✓ 51 à 100 salariés : 73,76 €
- ✓ 101 à 200 salariés : 84,30 €
- ✓ 201 à 300 salariés : 105,38 €
- ✓ 301 à 400 salariés : 126,82 €
- ✓ 401 à 500 salariés : 185,60 €
- ✓ 501 salariés et plus : 220,00 €

### Droit d'entrée : 25,31 € par salarié

Il correspond à la création d'un nouveau dossier médical : il est facturé pour toute nouvelle adhésion ou suite à l'embauche d'un nouveau salarié (1<sup>ère</sup> visite).

### Cotisation annuelle : 82 € par salarié

Elle couvre l'ensemble des prestations médicales (visites d'embauche, périodiques, de reprise, de pré-reprise, à la demande...) et des prestations techniques de l'équipe pluridisciplinaire (études de poste, métrologies, conseils, assistances techniques, formations) dont bénéficie l'entreprise. Elle est annuelle et forfaitaire.

### Contribution additionnelle : 41 € par rendez-vous non honoré

Un rendez-vous non honoré et non excusé pourra être re-planifié dans la limite du temps médical disponible, mais cette nouvelle convocation sera facturée en « contribution additionnelle ».

**Attention, veuillez n'effectuer le règlement qu'à réception de votre facture.**